



COMMUNE DE MASSONGY
Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 074-217401710-20260413-DEL_2026_26-DE



Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 13 avril 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoquée le mardi 07 avril 2026 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine GRILLET-DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine GRILLET-DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie NOUGARET, Frédéric CANOVAS, Anne LANDEMAINE, Joël DEMIERRE, Patrice GRISONI, Valérie THABUIS, Denis GIBON, Fernande CATTET, Alexa LEBLANC, Fanny MARULLAZ, Vincent BEL, Adrien DETURCHE, Victoria MARGUET, Ana-Maria MARTIN, Coralie BORDIER, Philippe BRON, Caroline DELOMPRÉ-ZAROLA

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de Votants : 19

Secrétaire de séance : Lionel DUJOUX

N°2026-26 : DESIGNATION DU DELEGUE DES ELUS AU SYANE

Madame le Maire informe que suite au renouvellement du conseil municipal, chaque commune doit désigner un ou plusieurs délégués au SYANE ; pour les communes de moins de 3500 habitants, un délégué est désigné parmi les membres du conseil municipal.

Puis dans chacun des quatre collèges (secteur d'Annecy, de Bonneville, de Saint-Julien, de Thonon), les délégués désignés par les communes se réunissent pour élire en leur sein, leurs représentants au comité avec des règles bien précises.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal à l'unanimité :

↳ **DESIGNE** Mme Sandrine GRILLET-DETURCHE en qualité de déléguée élue, au SYANE.

Massongy, le 14 avril 2026

Certifié exact

Le Secrétaire de Séance
Lionel DUJOUX

Le Maire,
Sandrine GRILLET-DETURCHE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.